



JPS/CG

Compte Rendu de la Réunion Communautaire du mardi 24 mars 2009

L'an deux mil neuf, le mardi 24 mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la "Communauté de Communes du Plateau de BREZOLLES" s'est réuni suivant convocation du 17 mars 2009 à l'Espace Socio Culturel de Brezolles, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul SORAND, Président.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MARIE et Mme Delphine DA SILVA (suppléante) (BEAUCHE) – M. Hubert HERIOT, M. Loïc BARBIER, M. Jean-Luc JOUANIGOT et M. Roland GAUTIER (suppléant) (BREZOLLES) – M. Jean-Paul SORAND et M. Philippe BOURGEON (CHATAINCOURT) – M. Guillaume BARAT et M. Michel TETON (LES CHATELETS) - M. Vincent DANIEL et M. Gérard PERIGAULT (CRUCEY VILLAGES) – M. Stéphane DEBACKER et M. Philippe LELARD (ESCORPAIN) – M. Jean-Luc BOISNARD et M. Pascal GARNIER (FESSANVILLIERS) – Mme Françoise GUILLEMET, Mme Adeline BARD et M. Didier MARTIN (suppléant) (LAONS) – Mme Blandine TIREL et M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) – M. Alain MASSOT et M. Jean POITEVIN (PRUDEMANCHE) – M. Richard BARAOU (suppléant) (REVERCOURT) – M. Pascal BAELEN et M. Pascal BENARD (St LUBIN DE CRAVANT).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Stéphane DEBACKER.



1 – Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 13 mars 2009

M. SORAND rappelle qu'il a été demandé aux conseillers souhaitant recevoir le compte rendu par mail de communiquer leur adresse e-mail au secrétariat de la Communauté. Certains l'ont déjà fait. Compte tenu du délai court entre le précédent conseil et celui-ci, le compte rendu de la séance du 13 mars 2009 a été adressé par courrier à la plupart des conseillers. Mais, le principe d'un envoi par mail aux conseillers qui le souhaitent est toujours d'actualité, et **M. SORAND invite ceux qui ne l'ont pas encore fait à transmettre leur adresse mail.**

Cette précision faite, aucune remarque n'étant formulée par l'assemblée, **le compte rendu de la réunion du 13 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.**

2/8 – Affectation des résultats de l'exercice 2008, vote des taux et des budgets primitifs 2009

Monsieur SORAND précise que **M. FOUCHE est présent à cette réunion pour présenter les résultats de l'exercice 2008 et donner son appréciation sur ces résultats et ses composantes.** M. BARAT présentera ensuite les 3 budgets élaborés en collaboration avec M. SORAND. Il est rappelé qu'en 2009 interviendront des projets importants : la construction du centre de loisirs et de la halte garderie, l'aménagement d'une 7^{ème} classe, projets que l'on retrouvera dans les différents exposés à venir.

a) Affectation des résultats 2008

M. FOUCHE présente les résultats de l'exercice 2008.

➤ Résultats 2008 du budget de la Communauté de Communes :

Le budget général de la Communauté de Communes fait apparaître un **excédent de fonctionnement** cumulé de **412 697,59 €** et un **déficit** de la section **d'investissement** de **103 950,25 €**.

A ce déficit, il convient d'ajouter le besoin de financement des restes à réaliser, soit 37 530,23 €. **Le besoin de financement total de la section d'investissement s'élève donc à 141 480,48 €.** M. FOUCHE rappelle que financer le déficit d'investissement par l'excédent de fonctionnement est une obligation réglementaire.

Il propose donc d'affecter les résultats de la façon suivante :

Section d'investissement :

- article 001 - Déficit d'investissement reporté : 103 950,25 €
- article 1068 – **Excédent de fonctionnement capitalisé : 141 480,48 €**,

Section de fonctionnement :

- article 002 – **Excédent de fonctionnement reporté : 271 217,11 €** (soit la différence entre l'excédent de fonctionnement cumulé de 412 697,59 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé de 141 480,48 € inscrit en section d'investissement).

➤ **Résultats 2008 du budget du service transport de la Communauté de Communes :**

Les résultats 2008 sont les suivants :

- **Déficit de fonctionnement cumulé : 100 512,79 €**,
- **Excédent d'investissement cumulé : 103 288,69 €**. Il existe aussi un besoin de financement des restes à réaliser de 8 812,96 €, mais cela n'a pas d'incidence sur l'affectation des résultats.

M. FOUCHE propose d'affecter ces résultats ainsi :

Section d'investissement :

- article 001 - **Excédent d'investissement reporté : 103 288,69 €**,

Section de fonctionnement :

- article 002 – **Déficit de fonctionnement reporté : 100 512,79 €**.

➤ **Résultats 2008 du budget du SPANC :**

Enfin, le budget du SPANC existe juridiquement, mais **aucune opération n'a été enregistrée au cours de l'année 2008**. Il n'y a, par conséquent, aucun résultat à affecter.

Entendu l'exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **APPROUVE** les affectations des résultats proposées ci-dessus.

b) Présentation de la situation de la Communauté de Communes par le Trésorier

M. FOUCHE précise ensuite qu'il souhaite continuer la démarche entreprise l'année dernière, à savoir donner **le maximum d'informations sur la santé financière** de la Communauté de Communes **dans un souci de totale transparence**. Il souhaite mettre en perspective les chiffres présentés à travers le temps et à travers des ratios de comparaison.

Les résultats de 2008, comparés à ceux de 2007, montrent qu'il s'agit d'un budget de continuité, il y a en effet une stabilité par rapport à 2007. En l'absence du remboursement anticipé de l'emprunt de 175 000 € intervenu en janvier 2008, le résultat d'exécution aurait été quasiment le même qu'en 2007.

M. FOUCHE présente ensuite **la capacité d'autofinancement de la Communauté**. A propos des dépenses de fonctionnement, il note qu'il faut bien avoir en tête ce à quoi elles correspondent. Il précise que le poste « subventions et participations », qui représente une masse importante, comprend les ordures ménagères. Il rappelle à ce propos que la somme correspondant aux ordures ménagères figure à la fois en dépenses et en recettes, il s'agit donc d'une opération neutre.

Il présente **l'évolution des charges de la Communauté de Communes** sur 4 ans. Avec les différentes prises de compétences successives, il est normal que les charges augmentent. La comparaison des **charges par habitant (239 €)** avec le ratio correspondant aux **autres communautés de la région (263 €)** montre que les charges sont maîtrisées. Le niveau des charges de personnel s'explique par l'importance des activités liées à la scolarité. Pour contrebalancer le poids de ces charges, **les autres charges externes sont contrôlées et maîtrisées**. M. FOUCHE précise que dans de nombreuses collectivités, ces charges ne sont pas assez surveillées, ce qui n'est pas le cas de la Communauté de Communes de Brezolles dont **le niveau de charges externes est bon**.

M. SORAND rappelle que les compétences de la Communauté comportent l'école maternelle pour laquelle il existe une assistante par classe et pour des enfants de cet âge, l'obligation de prévoir un accompagnateur par car. A la différence de ce qui existe dans beaucoup d'autres communautés (comme celle du Thymerais par exemple), l'essentiel du transport scolaire est assuré par les propres cars et le personnel de la Communauté.

M. FOUCHE poursuit sa présentation avec les recettes de fonctionnement. Il rappelle que dans le poste « ressources fiscales » figurent les ordures ménagères. **La Communauté de Communes est financée par la taxe professionnelle unique et par un système mixte de taxes additionnelles**, par la Dotation Globale de Fonctionnement. Le 3^{ème} poste correspond notamment aux recettes générées par la cantine scolaire.

Il indique que **la pression fiscale est inférieure à la moyenne observée dans les autres communautés de la région, 60 € par habitant contre 127 € en moyenne**, soit **un rapport du simple au double**. La Communauté est pénalisée par la faiblesse des revenus qu'elle tire de la fiscalité. La Dotation Globale de Fonctionnement compense un peu cette faiblesse. **Cette DGF est en effet élevée, conséquence du transfert important de compétences** (par comparaison avec la COVAL par exemple).

La conséquence de la maîtrise des charges et de ces revenus un peu limités est que **la capacité d'autofinancement** de la Communauté est elle aussi limitée. Elle s'élève à **26 € par habitant, contre 43 € en moyenne pour les autres communautés de la région**. Or, cette capacité est fondamentale dans la gestion financière d'une structure, car elle permet de limiter le recours à l'emprunt, le financement des investissements se faisant par la trésorerie. A titre d'information, **la trésorerie de la Communauté de Communes à ce jour s'élève à 362 519 €**.

A propos de la fiscalité, M. FOUCHE présente **les bases** dont il définit la composition, **celles-ci sont satisfaisantes**. Les bases servant au calcul des taxes foncières et de la taxe d'habitation sont en effet **supérieures à la moyenne**. Il indique cependant que, même si les bases sont intéressantes, les **taux sont tellement bas que les recettes générées sont très faibles**. Il y a donc un potentiel fiscal. **Il existe ici un levier disponible pour générer des recettes et financer les investissements futurs**.

Il présente ensuite **l'endettement** de la Communauté de Communes. Il rappelle le remboursement de l'emprunt de 175 000 € début 2008. Ce désendettement a entraîné une baisse du ratio d'endettement global par habitant. **Ce levier pourra donc lui aussi être utilisé pour financer le projet de construction**. Ce financement entraînera un rattrapage de la moyenne, cela signifie que **le projet est bien calibré par rapport aux capacités de la Communauté** de Communes du Plateau de Brezolles.

M. FOUCHE analyse ensuite **le budget du service transport**. Il rappelle la particularité de ce budget : **le service étant gratuit, il n'existe pas de véritables recettes de fonctionnement**. Ce budget enregistre donc un déficit chronique. Il rappelle **l'engagement pris l'année dernière de résorber ce déficit sur 4 ans**. L'objectif pour l'année 2008 était de le ramener à 130 000 €, cet objectif a été largement atteint car le déficit 2008 s'élève à environ 100 000 €. **Ce déficit doit donc en principe être résorbé en 2012**.

La parole est ensuite laissée aux délégués. M. MASSOT note qu'il existe effectivement un potentiel fiscal important, mais il rappelle que la création de la Communauté de Communes s'est traduite par une pression fiscale accrue pour les habitants, dans la mesure où les communes n'ont pas répercuté, au niveau de leur imposition, les transferts de compétences.

M. FOUCHE est d'accord pour dire que les taxes ont globalement explosé, mais c'est le fait des départements et des régions, et non des communes et des intercommunalités. Il précise que le message qu'il souhaitait faire passer, c'est que la Communauté de Communes a un levier à sa disposition, ce qui est important en période de projets, car en face de ces projets doivent figurer des recettes.

M. MASSOT insiste sur le fait que les habitants paient un impôt global, donc une somme en augmentation.

M. SORAND constate, en reprenant le graphique sur les bases présenté précédemment par M. FOUCHE, **que l'on est dans un secteur où la richesse par habitant est plus importante que la moyenne régionale**, ce qui ne correspond pas à l'impression que peut donner le territoire de la Communauté.

M. GAUTIER note que c'est la taxe professionnelle qui pêche.

M. SORAND précise à propos de la taxe professionnelle que, non seulement **les bases** de la Communauté de Communes **sont faibles, mais le taux appliqué est inférieur au taux moyen qui se situe au dessus de 12 %**. Mais, il n'est pas question de prendre le risque de voir partir des entreprises en augmentant le taux actuellement.

M. FOUCHE indique qu'il existe une **incertitude sur la taxe professionnelle. Elle doit être supprimée en 2010, avec une compensation intégrale en 2010**. Mais, on ne dispose pas aujourd'hui d'assez de renseignements sur l'avenir de cette compensation. Il n'y a donc pas une bonne visibilité. Une nouvelle taxe a été évoquée, mais **aucune information n'est disponible**.

c) Budgets primitifs 2009

M. BARAT présente les budgets primitifs 2009. Il précise que cette année, il a changé de méthode de présentation, il ne donnera plus les chiffres ligne par ligne, mais présentera ces budgets par grandes masses.

➤ Budget primitif 2009 de la Communauté de Communes :

Le total de la **section de fonctionnement** s'élève à **1 445 517,11 €**, celui de la **section d'investissement** à **750 933,66 €**.

M. BARAT détaille les grands postes de la section de fonctionnement :

- charges à caractères général :	157 100,00 €,
- charges de personnel :	334 850,00 €,
- charges de gestion courante :	897 363,11 €
- charges financières :	7 000 €.

Il rappelle que **chaque charge sera affectée au service concerné, les charges générales** (telles que les charges du personnel administratif) seront **réparties entre les différents services identifiés, par application de la clé** de répartition présentée lors du dernier conseil communautaire.

Il précise que dans les charges de personnel ont été pris en compte le remplacement de Madame Le Balc'h et le recrutement éventuel d'une personne pour la 7^{ème} classe de l'école maternelle. Dans les charges de gestion courantes, figure la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont environ 48 000 € pour Crucey et 428 000 € pour le SYROM.

Dans ces charges figurent aussi :

- **un virement de 250 000 € au budget transport**, car celui-ci doit être présenté et voté en équilibre. Ce montant se décompose ainsi :

- **120 000 € qui correspondent à la facturation théorique du service rendu** (calculée à partir du nombre d'enfants transportés et du coût estimé du transport d'un enfant – 320 € pour l'année 2008/2009),
- **50 000 € correspondant à l'amortissement du déficit sur 4 ans**, évoqué précédemment,
- **80 000 € pour équilibrer le budget transport**.

- un virement de 4 000 € au budget du SPANC, pour ici aussi, l'équilibrer.

M. BARAT détaille ensuite **la section d'investissement**. Les dépenses d'investissement correspondent aux **dépenses énumérées dans les orientations budgétaires 2009 présentées lors du précédent conseil**. Dans les **recettes** d'investissement, il a été tenu compte d'un **emprunt global de 310 000 €** dont 80 000 € à court terme, destinés notamment à financer la TVA, et 230 000 € à long terme.

M. SORAND précise aussi que, lorsque les ordres de service sont délivrés, il est possible de demander le versement d'un acompte de subvention qui n'excède pas, en général, 50 % du montant final de la subvention concernée. Le versement de la totalité de la subvention n'intervient en effet qu'à la fin des travaux. Dans cette période intermédiaire, il est donc nécessaire à la fois de financer le paiement de la TVA (même si le remboursement au titre du FCTVA intervient trimestriellement dans le cas d'une Communauté de Communes), mais aussi le décalage du versement des subventions. Ce financement est réalisé par le recours à l'emprunt, mais seulement à court terme. En effet, à la fin des travaux, le paiement du solde de la subvention accordée permet de rembourser cet emprunt.

M. SORAND rappelle en outre les éléments retenus pour la construction dans le budget 2009, ces éléments étant ceux définis dans la note d'orientations budgétaires pour 2009. Les premiers ordres de service doivent être délivrés au 4^{ème} trimestre 2009, date à laquelle la construction doit démarrer, sauf contordre. Il informe le Conseil que le délai d'instruction du permis de démolir est allongé d'un mois et porté à trois mois compte tenu de la situation du bâtiment par rapport à l'église de Brezolles. Cela n'a pas d'incidence réelle car il sera en tout état de cause accordé pendant la période d'instruction du permis de construire.

M. FOUCHE insiste sur un aspect important : la période est favorable pour emprunter car les taux sont bas.

M. SORAND précise aussi que l'emprunt ne sera mis en place qu'au dernier trimestre 2009 lorsque l'on connaîtra, après procédures d'appel d'offres, le coût des travaux, corps d'Etat par corps d'Etat, et le montant des subventions définitivement accordées. Il rappelle aussi que toutes les subventions n'ont pas été demandées dans la mesure où le total des demandes actuelles atteint 80 % du montant du projet, mais qu'elles pourront l'être dès que les réponses des financeurs sollicités seront connues.

➤ **Budget primitif 2009 du service transport de la Communauté de Communes :**

M. BARAT présente ensuite les éléments du budget transport de la Communauté de Communes. Pour mémoire, il rappelle que **le déficit a été réduit dans une proportion plus importante que ce qui était prévu**. Le total de **la section d'exploitation s'élève à 427 986 €**, celui de **la section d'investissement à 137 480 €**. Il détaille les différentes composantes des dépenses de fonctionnement.

M. SORAND précise que les dotations aux amortissements sont supérieures en 2008 car, sur les conseils de M. FOUCHE, sur le total des interventions faites sur les cars, une somme de 48 000 € initialement inscrite en section d'exploitation a été virée en section d'investissement. Cette opération permet de récupérer la TVA sur ces dépenses, mais parallèlement, augmente les dotations aux amortissements.

M. BARAT précise qu'il existe des **inconnues pour l'année 2009** et notamment **le nombre de circuits à organiser**, et, sur ces circuits, **la nécessité ou non de recourir à des prestataires extérieurs**.

Il rappelle que dans le budget a été pris en compte le remplacement de M. CLEOPHAS par un transporteur extérieur. Le montant affecté aux transports extérieurs est donc de 110 000 €, il devrait s'agir d'un montant maximum. En effet, les circuits pour la prochaine rentrée seront totalement remis à plat et sont actuellement en cours de test. **M. HERIOT présente les essais réalisés et les problèmes qu'il reste à résoudre** (temps de circuits notamment). Ce n'est qu'au vu des circuits réactualisés que le besoin de faire appel à des transporteurs extérieurs pourra être apprécié.

M. SORAND reprend les 3 éléments importants à prendre en compte :

- à la rentrée prochaine, **la COVAL transportera les enfants domiciliés sur son territoire**,
- **le transport des enfants de Maillebois vers le collège** de Brezolles représente un circuit important (circuit estimé à environ 30 kms et 45 minutes), mais à ce jour, la réponse du Conseil Général n'est toujours pas connue,
- pour les enfants des écoles primaires et du collège, **les points d'arrêt ne seront connus que fin juin** lorsque les inscriptions seront terminées.

Il apparaît que les circuits actuels sont des circuits qui ont été reconduits d'année en année. Pour la prochaine rentrée, **ces circuits devront être totalement revus**.

M. BARAT détaille ensuite **les recettes d'exploitation du budget transport**. Il rappelle que les recettes versées par la COVAL représentent environ 36 000 € pour une année. Compte tenu de la baisse du nombre d'enfants transportés, la participation du Conseil Général devrait aussi baisser. Il rappelle enfin le virement de 250 000 € du budget général vers le budget transport de la Communauté présenté précédemment.

A M. BOURGEON qui indique que le transport des enfants de Maillebois par la Communauté de Communes générera des recettes supplémentaires, M. SORAND répond que, la première année, seuls 8 à 10 enfants seront transportés. M. HERIOT note aussi qu'il pourrait être arrangeant de ne pas transporter ces enfants pour l'organisation des circuits.

M. BARAT présente ensuite **les éléments de la section d'investissement**.

M. SORAND rappelle que **c'est un budget qui doit être progressivement rééquilibré**, mais ce déséquilibre provient de l'absence de recettes due à la gratuité du transport (ce qui n'est pas le cas partout, mais ce qui existait déjà à l'époque du SITEB). Ainsi, ce ne peut être que le budget général de la Communauté qui en supporte le coût théorique.

M. BOURGEON demande quels sont les investissements prévus à court terme sur le matériel.

M. SORAND indique qu'un moteur a été trouvé pour le car IVECO. Pendant l'immobilisation de ce car, c'est le car de secours, qui est relativement ancien, qui a dû être utilisé. Il précise qu'il est souvent dit que le Conseil Général finance le transport scolaire à 80 %, mais ce taux ne s'applique qu'aux dépenses de fonctionnement. Pour l'achat d'un car, la subvention n'est que de 50 %, et encore s'il s'agit d'un car d'au moins 50 places. Dans certains cas, cette subvention peut ne représenter que 30 % de l'investissement.

M. BARAT note qu'environ **un quart du budget est affecté au transport confié à des entreprises extérieures**. C'est donc beaucoup plus coûteux que le transport en régie.

Il rappelle à nouveau que le virement de 250 000 € prévu du budget général vers le budget transport a pour objet d'équilibrer le budget du service transport, celui-ci devant être voté en équilibre. Mais, sur ce total, la somme de 80 000 € évoquée précédemment est purement théorique et ne sera certainement pas versée, le budget transport sera donc déficitaire en fin d'année 2009.

A M. DEBACKER qui demande si la participation du Conseil Général est la même en cas de recours à un transporteur extérieur par rapport à la régie, M. SORAND répond par l'affirmative tout en précisant que **la charge résiduelle pour la Communauté de Communes est toujours supérieure en cas de recours à un transporteur extérieur dans la mesure où le coût d'un tel transport est supérieur au coût d'un transport en régie.**

M. SORAND rappelle aussi les difficultés de recruter un nouveau chauffeur : il est d'ailleurs apparu à cette occasion qu'un poste à temps complet ne se justifiait pas. Il rappelle les contraintes réglementaires à respecter et le problème du salaire proposé, très inférieur aux salaires versés dans le privé. Il insiste à nouveau sur la situation particulière des chauffeurs de la Communauté dont l'activité de conducteur est complémentaire d'une autre activité. Mais, en l'absence d'activité complémentaire, il est très difficile de recruter un chauffeur à 17h30 par semaine. Il s'interroge donc à nouveau sur la pérennité de ce système.

Il précise aussi qu'**à partir de 2012, les cars devront être mis en conformité pour permettre l'accès aux personnes handicapées.** Une telle exigence sera difficile à satisfaire pour une régie.

➤ **Budget primitif 2009 du SPANC :**

M. BARAT rappelle la clé de répartition retenue pour affecter les dépenses générales au budget du SPANC. Il présente les dépenses et les recettes de fonctionnement, la section d'investissement étant à 0.

M. SORAND précise que c'est la première fois que ce budget va fonctionner. Il rappelle **la réunion du premier comité de pilotage le 28 avril 2009.** Lors de cette réunion seront définis **le planning des réunions publiques et l'organisation des visites.** Les communes recevront **un fichier à remplir** pour permettre le contrôle des installations concernées.

d) Taux de la taxe professionnelle et des taxes additionnelles

M. BARAT présente les bases prévisionnelles des différentes taxes pour l'année 2009 et le produit fiscal attendu en cas de maintien des taux au niveau 2008.

Taxe	Bases prévisionnelles 2009	Taux	Produit fiscal
TH	4 144 000 €	0,645 %	26 729 €
TFB	2 724 000 €	0,995 %	27 104 €
TFNB	837 800 €	1,38 %	11 562 €
		Total	65 395 €

M. SORAND propose que le taux de la taxe professionnelle reste inchangé, c'est en effet un élément sensible et fragile pour la Communauté de Communes car il n'existe pas beaucoup d'entreprises sur le secteur. **Pour les autres taux, il propose un ajustement en fonction de l'inflation, égale à 2,80 % sur la période.**

Il présente les nouveaux taux et les produits fiscaux attendus :

Taxe	Bases prévisionnelles 2009	Taux	Produit fiscal
TH	4 144 000 €	0,663 %	27 475 €
TFB	2 724 000 €	1,02 %	27 785 €
TFNB	837 800 €	1,42 %	11 897 €
		Total	67 157 €

Il pense qu'une telle évolution est raisonnable et qu'il ne s'agit pas d'une véritable augmentation dans la mesure où cela gomme juste les effets de l'inflation sur la période. De plus, **alors que dans les années passées, il pouvait être dit que rien de nouveau n'était fait, ce n'est plus le cas aujourd'hui** : doivent en effet intervenir en 2009 **l'aménagement d'une 7^{ème} classe et le lancement de la construction de la garderie et de la halte garderie.**

Pour M. MASSOT, il ne s'agit pas d'une simple compensation de l'inflation dans la mesure où les bases augmentent.

M. FOUCHE précise que les bases ont augmenté de 1,50 %, mais que l'augmentation des bases résulte aussi des nouvelles constructions intervenues sur le secteur.

M. MARIE estime que la 7^{ème} classe est uniquement due aux nouvelles constructions de Brezolles qui, pour lui n'apportent rien, mais qu'elle entraînera des charges supplémentaires pour toutes les communes.

M. SORAND juge utile de préciser que la commune de Brezolles a mis plus de taxe professionnelle dans le pot commun que toutes les autres communes.

M. MARIE constate aussi qu'il n'y a pas de nouvelles entreprises sur le secteur et qu'aucun nouvel emploi n'est créé. M. SORAND précise à nouveau qu'il s'occupe personnellement d'un cas très important pour l'ensemble du secteur, mais qu'il est impossible aujourd'hui, en l'état actuel du dossier, d'en exposer tous les éléments.

e) Taux de la TEOM

M. SORAND rappelle les taux et les bases **2008** :

- **SIRTOM** de Courville (commune de Crucey Villages) :
 - * Taux : **14,23 %**,
 - * Bases prévisionnelles : 341 552 €,
 - * Bases définitives : 342 455 €.
- **SYRTOM** de la région de Dreux :
 - * Taux : **18,25 %**,
 - * Bases prévisionnelles : 2 294 894 €,
 - * Bases définitives : 2 301 043 €.

Il présente ensuite les bases prévisionnelles et les produits attendus de la TEOM en 2009 :

- **Commune de Crucey Villages** (SIRTOM) :
 - * Bases prévisionnelles : 352 727 €
 - * Produit attendu : 48 605,78 €, soit un taux de : **13,78 %**.
- **Autres communes** de la Communauté (SYROM) :
 - * Bases prévisionnelles : 2 401 501 €,
 - * Produit attendu : 427 467,18 €, soit un taux de : **17,80 %**.

f) Votes

➤ Taux de la taxe professionnelle et des taxes additionnelles :

Entendu l'exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à la majorité** (trois votes CONTRE : M. Jean-Pierre MARIE, M. Roland GAUTIER et Mme Françoise GUILLEMET, et trois ABSTENTIONS : M. Michel TETON, M. Alain MASSOT et M. Jean POITEVIN) :

- ☞ **MAINTIENT** le taux de **taxe professionnelle à 8,14 % en 2009**,
- ☞ **FIXE**, pour les **taxes additionnelles**, les taux applicables en **2009** à :
 - **0,663 %** pour la **taxe d'habitation**,
 - **1,02 %** pour la **taxe foncière bâti**,
 - **1,42 %** pour la **taxe foncière non bâti**.

➤ Taux de la TEOM :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ **FIXE** à **13,78 %** le taux de **TEOM** applicable en 2009 à la commune de **Crucey Villages**,
- ☞ **FIXE** à **17,80 %** le taux de **TEOM** applicable en 2009 aux **autres communes de la Communauté de Communes**.

➤ **Budget primitif 2009 de la Communauté de Communes :**

Entendu l'exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité moins une voix** (un vote CONTRE : M. Jean-Pierre MARIE)

↳ **ADOpte** le budget primitif 2009 de la Communauté de Communes.

➤ **Budget primitif 2009 du service transport de la Communauté de Communes :**

Entendu l'exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

↳ **ADOpte** le budget primitif 2009 du service Transport de la Communauté de Communes.

➤ **Budget primitif 2009 du SPANC :**

Entendu l'exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

↳ **AUTORISE** la participation du budget principal au financement du budget du SPANC pour l'exercice 2009,

↳ **ADOpte** le budget primitif 2009 du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC).

9 – Fixation du montant de la redevance pour le contrôle diagnostic des installations d'assainissement non collectif

M. SORAND propose de fixer le montant de cette redevance à 20 € par installation. A M. MASSOT qui demande s'il ne s'agit pas plutôt de 20 € par an et par habitation, M. SORAND confirme qu'il s'agit de 20 € par contrôle.

Il est rappelé que dans le budget de l'année précédente, la somme de 19 € avait été retenue. Pour M. BARRAOU, il avait été question de 15 €.

M. SORAND indique que, dans la présentation du budget du SPANC, le total des recettes générées par cette redevance a été fixé à 18 000 €, sur la base **du nombre d'installations à contrôler estimé à 900**. Les autres recettes sont les subventions que le Conseil Général et l'Agence de l'Eau verseront. La différence entre ces recettes et le total des dépenses correspond au déficit que le budget général de la Communauté de Communes couvrira. C'est d'ailleurs toujours ainsi que l'équilibre du budget a été présenté.

M. BARAT précise que **cette prise en charge par le budget général n'est possible que pendant 4 ans**, après, ce type de budget doit s'équilibrer seul.

Entendu l'exposé,

Vu le budget primitif 2009 du SPANC,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

↳ **FIXE à 20 € par installation contrôlée le montant de la redevance** pour le contrôle diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes situées sur le territoire de la Communauté de Communes.

10 – Questions diverses

M. SORAND indique aux conseillers que le 1^{er} avril prochain, il rencontrera **Madame Franco, future directrice du Centre de Loisirs de l'été 2009**, afin de définir les conditions d'inscription. Madame Franco propose notamment d'instituer des permanences pour ces inscriptions, au cours desquelles les parents pourraient obtenir toutes les informations nécessaires, notamment sur les sorties proposées.



Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à vingt deux heures et quinze minutes.